

les passans même, l'entretenaient, ou bien encore qu'elle lisait chaque matin dans les journaux; entourée d'ailleurs elle-même partout, et de la part de tous, de cet intérêt, de cette bienveillance, de ces soins, de cet empressement dont on a vu que j'avais été l'objet. Depuis long-temps elle avait l'affreuse contrariété de demeurer toujours à peu d'heures de moi, mais sans jamais pouvoir m'atteindre, ce que nous ne dûmes qu'au séjour accidentel de Cologne.

SÉJOUR EN ALLEMAGNE,

DEPUIS L'ARRIVÉE A FRANCFORT

JUSQU'AU SÉJOUR D'OFFEMBACH.

Espace de quinze mois.

De Décembre 1817 à Mars 1818.

Séjour à Francfort. — Mes efforts pour adoucir la situation de Longwood; lettres à Marie-Louise, aux Souverains alliés. — Ma lettre à lord Bathurst. — Pétition au Parlement d'Angleterre. — Relations avec les divers membres de la famille de l'Empereur. — Mesures pour pourvoir aux besoins de Longwood, détails, etc. — Voyage aux eaux de

Bade. — Séjour à Manheim; motifs de ce choix. — Congrès d'Aix-la-Chapelle; mes efforts; détails. — Lettre de Madame Mère, etc. — Note aux Souverains. — Nouveaux documens officiels reçus de Longwood, et adressés aux Souverains. — Lettres du comte de Las Cases au comte Bertrand et au sous-secrétaire d'Etat Goulburn. — Nouveaux efforts; détails, etc. — Etat de l'opinion. — Arrivée du brick le Musquito. — Dernière vexation; le ministère Badois me fait sortir de Manheim; détails, etc. — Retraite à Offembach.

LA bande prisonnière arriva enfin à Francfort, après plus de quinze jours d'une persécution dont les pays civilisés et en état tranquille, offrent peu d'exemples. Un officier prussien, beaucoup moins chargé, disait-il avec politesse, de me garder que de me faire bien traiter, m'y avait conduit. Il ne me permettait de communication libre avec personne, et ne devait me quitter qu'après une décision authentique et finale à mon égard.

En mettant le pied à Francfort, je me hâtai d'envoyer à notre ambassadeur, ainsi que je l'avais fait à celui que nous avions dans les Pays-Bas, la lettre suivante :

« Monsieur le comte, — J'ai l'hon-
 » neur, en arrivant dans cette ville, de
 » réclamer la protection de votre carac-
 » tère public contre les mesures rigou-
 » reuses exercées depuis long-temps sur
 » ma personne.

« On s'est saisi de moi, on me trans-
 » porte, contre mon gré, de ville en
 » ville, sous escorte, avec tous les détails
 » de la captivité. Ceux qui en agissent
 » ainsi avouent ingénument qu'ils me
 » poussent en avant de la sorte, parce
 » que je leur suis arrivé ainsi de l'arrière :
 » ils n'ont du reste aucun motif spécial
 » ni ordre positif. En traversant les Pays-
 » Bas, je me suis réclamé à ce sujet de
 » l'ambassadeur de France à la cour de
 » La Haye; mais on a précipité ma course
 » avec une telle rapidité, qu'il m'a été
 » impossible de recevoir aucune réponse.
 » Je prends la liberté de vous envoyer
 » copie de la lettre que je lui ai adressée,
 » afin de mettre V. E. au fait des premiers
 » détails de mon affaire.

« M. le Comte, je suis en cet instant
 » au cent trentième jour de route, ha-
 » rassé, fatigué, malade, infirme; je me
 » trouve comme roulé jusqu'ici par la
 » fureur des flots; je succombe, si enfin

« je ne trouve le port. J'implore, au nom
 » de l'humanité et de la justice, qu'on
 » me laisse respirer un moment. J'ai
 » trouvé une erreur établie sur toute ma
 » route : ceux qui disposaient de ma per-
 » sonne ont tous éprouvé un grand éton-
 » nement, quand la discussion est venue
 » à éclaircir qu'il n'y avait en France,
 » contre ma personne, aucune loi ou
 » acte public ou particulier, et qu'il n'a-
 » vait jamais rien existé qui eût pu les
 » provoquer. Je vous prie, M. le Comte,
 » d'avoir à ce sujet l'extrême bonté de
 » vouloir bien, par votre témoignage,
 » prévenir ici toute méprise qui influe-
 » rait sur la décision à prendre à mon
 » égard, et m'accorder la protection na-
 » turelle que je dois trouver dans votre
 » caractère public. J'ai l'honneur d'être.

P. S. « Je dois prévenir V. E., peut-
 » être, que pressé par la circonstance,
 » j'ai écrit il y a quelques jours à S. M.
 » l'Empereur d'Autriche, pour lui de-
 » mander un asile dans ses Etats, au cas
 » où ma liberté serait gênée; mais un
 » pays lointain, étranger à mes mœurs
 » et à mon langage, ne saurait me con-
 » venir que par nécessité. J'ai besoin de
 » m'éloigner le moins possible de France,

» pour revoir ma famille et veiller à mes
 » intérêts domestiques, négligés depuis
 » trois ans. Bruxelles, qui à ces avantages
 » joindrait, à cause de la langue, celui
 » de me donner les moyens de suivre
 » l'éducation de mes enfans, est le lieu
 » qu'il me serait heureux d'habiter. J'ai
 » prié M. de Latour du Pin, à la Haye,
 » de me l'obtenir, et j'ose vous supplier
 » de vouloir bien y joindre les moyens
 » qui sont en votre pouvoir. »

Je n'eus pas à Francfort plus de réponse que je n'en avais eue en Belgique. Toutefois S. E. ne demeura pas inactive à mon égard, et il me fut assuré qu'elle avait, dès l'instant, requis près du sénat de la ville libre et souveraine, mon extradition dans les vingt-quatre heures. Heureusement l'officier prussien qui était dans l'obligation de me suivre, et que cette continuation de voyage n'arrangeait pas, faisait intervenir sa légation pour qu'on me retint. On se débattait donc à mon sujet, et j'étais résolu d'abord d'attendre paisiblement à qui demeurerait l'embarras de ma personne. Mais, d'après de sages conseils, je m'adressai à l'ambassadeur d'Autriche (baron de Wessemsberg), pour lui faire con-

naître que je m'étais adressé à son souverain pour implorer un asile dans ses États, et que je serais heureux qu'on voulût bien me laisser attendre sa décision ici. Il me suffit de ce peu de mots auprès d'un homme généreux et loyal, pour que mes nouvelles contrariétés trouvassent aussitôt leur terme. Il intervint immédiatement, me déclara provisoirement sous la protection de son souverain, et requit le *statu quo* à mon égard, jusqu'aux premières nouvelles de sa Cour.

Alors tout se calma, alors s'éteignit enfin la vague britannique qui, amoncelée de si loin, frappait depuis si longtemps sur mon existence. Le sénat de la ville libre me souffrit; l'officier prussien prit congé. Aux bourrades succédèrent les politesses; le prince d'Hardenberg, auquel je m'étais plaint de mon arrestation dans les provinces Rhénanes, me répondit s'en être fâché lui-même. Il me vint de Vienne, avec bienveillance, l'asile demandé. Je fus libre, et j'acquis même la perspective de voir désormais ma tranquillité respectée; car la réponse de M. le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, à qui notre ambassadeur à Francfort s'était

adressé à mon sujet, fut, me dit-on, qu'on n'avait qu'à me laisser en repos.

M. le duc de Richelieu, dans son indépendance, n'avait fait qu'obéir, sans doute, à sa générosité naturelle, tandis qu'il est à croire que celle de M. l'ambassadeur à Francfort, jadis ministre diplomatique de Napoléon auprès du Roi Jérôme, se trouva gênée par le besoin de donner des gages, ce qui était très-bien assurément; seulement j'avais le droit de trouver malheureux qu'en cette occasion ce fût à mes dépens.

Mes premiers soins, dès que je pus disposer de mes actions, furent tous au grand motif qui m'avait fait quitter Sainte-Hélène, et m'avait ramené en Europe. Bien que je me visse repoussé de Londres, où j'avais établi mes plus grandes espérances, je n'en pris pas avec ardeur la voie qui me restait encore.

J'écrivis d'abord à Marie-Louise, comme mon premier devoir, et lui adressai ma lettre ouverte et sous le couvert même de M. le Prince de Metternich, ministre directeur de l'Autriche; puis je m'adressai aux trois grands souverains alliés. Voici mes lettres :

LETTRE A MARIE-LOUISE, ÉCRITE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE ET EXPÉDIÉE D'EUROPE.

« Madame, — A peine hors de Sainte-
 » Hélène, je crois de mon devoir de
 » déposer avec empressement aux pieds
 » de V. M. des nouvelles de votre auguste
 » époux. J'ai été subitement arraché d'au-
 » près de lui, sans aucun indice préa-
 » lable, et comme frappé de mort subite
 » à ses côtés, sans qu'il ait pu le prévoir :
 » si bien que je ne suis pas assez heu-
 » reux pour me trouver chargé d'aucune
 » commission ou transmission spéciale à
 » V. M. C'est dans ses conversations et
 » son habitude de chaque jour, durant
 » dix-huit mois, que je dois prendre ce
 » que j'ose faire parvenir à V. M.

» Dans l'oubli des affaires du monde,
 » l'Empereur Napoléon se reposait le plus
 » souvent dans les souvenirs et les affec-
 » tions de sa famille. Il souffrait de n'avoir
 » jamais reçu, bien qu'il l'eût officielle-
 » ment demandé à ceux qui le gardent,
 » des nouvelles de ce qui lui était le plus
 » cher. V. M. trouvera ce chagrin vive-
 » ment exprimé, de la propre main de
 » son époux, dans la lettre qu'il m'a fait

» l'honneur de m'écrire après qu'on m'eût
 » séparé de lui. J'oserai prendre la liberté
 » d'en placer une copie sous les yeux
 » de V. M. *

» La santé de l'Empereur, à mon dé-
 » part, était fort attaquée; il était très-
 » mal sous tous les rapports, éprouvant
 » beaucoup de nécessités et privé de
 » toutes jouissances. Heureusement son
 » moral triomphait de tout; son âme im-
 » passible demeurait calme et sereine.

» Je l'ai vu contraint de faire vendre
 » chaque mois une portion de son argen-
 » terie pour fournir aux besoins journaliers,
 » et il a été réduit à accepter la
 » petite somme dont un serviteur fidèle,
 » en le quittant, était assez heureux de
 » pouvoir disposer en Angleterre.

» Madame, dans toute l'émotion des
 » sentimens de mon âme, j'ose, en ser-
 » viteur pieux, prendre la liberté de
 » déposer aux pieds de V. M., et dans
 » l'espoir de lui être agréable, un sacri-
 » fice qui m'est cher, des cheveux de
 » votre auguste époux, que je me trou-
 » vais posséder depuis long-temps. J'ose

* Voyez la lettre de l'Empereur Napoléon
 au comte de Las Cases, tome VIII, page 97.

» y joindre encore un tracé de Long-
 » wood*, fait par mon fils pour sa mère.
 » Les regards de V. M. aimeront sans
 » doute à parcourir en détail ce désert
 » lointain.

» Madame, en arrivant en Europe,
 » mon premier soin serait de courir aux
 » pieds de V. M., si un devoir religieux ne
 » me faisait demeurer en Angleterre, pour
 » y consacrer tous les instans du reste de
 » ma vie à tâcher de faire parvenir par les
 » voies légales qu'admettent les régle-
 » mens anglais, quelques consolations
 » sur l'affreux rocher qui retient à jamais
 » toute l'ardeur de mes soins. Les mi-
 » nistres britanniques ne pourront me
 » refuser ce religieux emploi; je le sol-
 » liciterai avec chaleur, et le remplirai
 » avec loyauté.

» Je suis, etc. Le Comte de LAS CASES.»

» P. S. Madame, à mon arrivée en
 » Europe, repoussé d'Angleterre, saisi
 » sur le continent, et retenu très-malade
 » à Francfort, j'obtiens dans cet instant
 » un asile dans les Etats de votre auguste
 » père. Je profite du premier moment de
 » ma liberté, pour adresser à V. M. des

* Voyez ce tracé, tome II, page 62.

» lignes qui furent tracées pour elle aux
 » extrémités de l'Afrique, à trois mille
 » lieues de distance. Je supplie V. M. de
 » daigner les recevoir avec bienveillance,
 » et cela me consolera d'une partie de
 » mes peines.

LETTRE AU PRINCE DE METTERNICH,
 RENFERMANT LA PRÉCÉDENTE.

» Prince, — Je m'empresse d'exprimer
 » à V. A. tous mes remerciemens, pour la
 » faveur d'un asile obtenu dans les États
 » de S. M. l'Empereur.

» Je prends en même temps la liberté
 » de joindre, sous votre couvert, une
 » lettre pour S. M. Marie-Louise; et ici,
 » Prince, je vous conjure d'agréer que,
 » mettant de côté le caractère public de
 » V. A., je ne m'adresse qu'à votre carac-
 » tère privé. J'entends demander un con-
 » seil bien plutôt qu'accomplir un acte.
 » Absent depuis si long-temps d'Europe,
 » ce ne serait qu'innocemment et contre
 » mon gré que je viendrais à blesser quel-
 » ques convenances. Je m'abandonne ici
 » à la seule effusion de mon cœur.

» Prince, c'est l'ensemble de ces sen-
 » timens qui me porte à livrer ouverte,
 » à votre discrétion et à votre jugement

» personnel la lettre que j'inclus ici. C'est
 » encore l'ensemble des mêmes senti-
 » mens qui me porte à vous peindre
 » l'Empereur Napoléon en proie sur son
 » roc à la persécution de quelques enne-
 » mis personnels et à l'abandon du reste
 » de l'univers. Je ne vis désormais que
 » pour l'espoir de lui porter quelques
 » consolations. Je sais celles qui lui se-
 » raient les plus chères par l'habitude
 » journalière de dix-huit mois, et j'ose
 » le dire, l'abandon et l'épanchement de
 » quelques instans. Qui le connaît comme
 » moi? Napoléon sent et s'exprime sur
 » son histoire passée comme si elle avait
 » déjà trois cents ans. Il n'est demeuré
 » en arrière que sur les sentimens de
 » famille. Quels qu'aient été les événe-
 » mens de la politique, il ne doute nul-
 » lement des sentimens domestiques.
 » Comment, par quelle voie, de quelle
 » manière, sans blesser la convenance ni
 » les règles, ni les intentions, pourrai-je
 » obtenir des informations directes de
 » ses plus proches, de sa femme, de son
 » fils? Prince, j'ose vous répéter que je
 » m'adresse ici d'homme à homme : c'est
 » un cœur qui en questionne un autre.

» Durant mon séjour à Sainte-Hélène,

» nous n'avons communiqué ni pu com-
 » muniquez avec le commissaire autri-
 » chien; V. A. a dû lire dans un docu-
 » ment public*, adressé en réponse au
 » Gouverneur, que si les commissaires
 » autrichien et russe étaient venus pour
 » veiller à ce que Napoléon obtint les égards
 » et les traitemens qui lui étaient dus, la
 » démarche de ces envoyés rappelait le ca-
 » ractère de leurs maîtres; mais que lui,
 » Gouverneur, ayant déclaré qu'ils n'a-
 » vaient ni droit, ni autorisation, ni in-
 » terférence sur ces objets, les avait, par
 » cette déclaration, rendus inadmissibles.
 » Napoléon, en même temps, exprima
 » publiquement qu'il les recevrait vo-
 » lontiers comme simples particuliers;
 » toutefois nous ne les avons pas vus
 » davantage, soit que les instructions
 » fussent telles, soit, comme j'ai plus
 » lieu de le croire, que le Gouverneur
 » voulût, à ce titre, les soumettre à un
 » interdit qui aurait blessé leur caractère.

» V. A. verra, dans la copie d'une lettre
 » transcrite pour S. M. Marie-Louise, la

* Lettre de M. le comte Montholon en
 réponse à sir Hudson Lowe. Voyez tome V,
 page 424.

» rigueur dont on a usé vis-à-vis d'un
 » botaniste autrichien, et la peine qu'en
 » a éprouvée l'Empereur Napoléon. Je
 » renouvelle encore ici à V. A. l'expres-
 » sion de la nature de mes sentimens,
 » et l'assurance du profond respect avec
 » lequel je suis, etc.

» Le comte de LAS CASES.

» P. S. Dans le cas où ma lettre à S. M.
 » Marie-Louise viendrait à ne pas lui être
 » remise, je supplie de V. A. la faveur
 » signalée de vouloir bien ordonner que
 » le petit paquet de cheveux qu'elle ren-
 » ferme me soit renvoyé.

LETTRE A S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE.

» Sire, — Un sentiment, un devoir re-
 » ligieux me conduit aux pieds de V. M.

» Le serviteur pieux et fidèle d'une
 » royale victime de l'adversité ose élever
 » la voix jusqu'à votre trône qu'entourent
 » toutes les prospérités de la fortune;
 » dédaignerez-vous de l'entendre?

» Soudainement arraché d'auprès de
 » Napoléon, et comme frappé de mort
 » subite à ses côtés, j'erre depuis comme
 » dans un autre univers, traînant partout
 » avec moi l'image des maux dont j'ai été

» le témoin, et que je ne puis plus par-
» tager.

» Sire, c'est à vos pieds que mon cœur
» me suggère de venir chercher un adou-
» cissement à mes peines, un espoir à
» mes vœux.

» Votre traité du 2 août 1815, avec vos
» hauts alliés, consacre que Napoléon est
» votre prisonnier, et abandonne à l'An-
» gleterre la possession de sa personne,
» tous les soins, toutes les mesures de sa
» détention.

» Sire, je ne parlerai point contre ce
» traité; je ne me plaindrai même pas
» des détails dont les ministres anglais
» accompagnent la portion que vous avez
» confiée à leurs dispositions.

» La politique, les hauts intérêts, les
» grands griefs, quelque lourd qu'ils
» pèsent sur mon âme, sont ici loin de
» ma pensée: les seuls soins domesti-
» ques, en cet instant, remplissent mon
» cœur.

» J'implore donc V. M., ainsi que j'ai fait
» à ses hauts alliés*, pour qu'elle daigne

* Pareilles lettres avaient été écrites à l'Em-
pereur d'Autriche et au Roi de Prusse, à

» protéger la demande que j'adresse au
» gouvernement anglais, de permettre
» que je me consacre, à Londres, à pro-
» curer à l'illustre captif, en dedans des
» réglemens et des lois, quelques jouis-
» sances morales et des adoucisse-
» mens corporels, qui ne seront d'aucune
» charge à personne.

» Sire, ma demande est une faveur
» innocente, naturelle, simple, sans ob-
» jections raisonnables, et je ne suis pas
» sans titres essentiels pour venir la sol-
» liciter de V. M. Elle est loin d'y être
» étrangère.

» En abandonnant à d'autres la garde
» et la détention du captif, V. M. n'a pas
» renoncé certainement à veiller aux
» égards, aux attentions qu'on devait à
» sa personne sacrée. En renonçant à
» toute interposition politique, V. M. n'a
» pu s'interdire de contribuer aux con-
» solations qu'approuveraient ses senti-
» mens privés, aux adoucisse-
» mens qui demeureraient en dehors de l'objet
» principal.

» Sire, tous les jours, à Sainte-Hélène,

quelques variations près; commandées par les
circonstances individuelles de ces princes.

» on remue, on fait peser des chaînes en
 » votre nom. Auriez-vous accordé que
 » votre nom n'y parvint que pour auto-
 » riser seulement d'odieuses et d'intolé-
 » rables rigueurs?

» Sire, celui sur lequel elles s'exercent
 » est celui-là même à qui vous avez donné
 » long-temps le nom de *frère*. Votre âme
 » royale ne peut l'oublier; votre cœur ne
 » saurait y être insensible. J'implore donc
 » ici, pour une légère faveur, votre sym-
 » pathie, vos souvenirs, votre dignité
 » même. Votre âme magnanime, Sire,
 » s'est montrée trop amie de la morale
 » publique, elle nous a montré trop de
 » générosité et de délicatesse privées
 » dans ses diverses relations, pour que
 » je désespère un instant.

» Et quelle est, encore une fois, cette
 » faveur que je place sous votre protec-
 » tion, Sire? D'être souffert seulement,
 » près du lieu de communication et
 » d'envoi, c'est-à-dire sur le point le
 » plus opportun, dans la position la plus
 » propre à pouvoir, *d'après les formes*
 » *voulues et les réglemens prescrits*, con-
 » tinuer de loin les soins domestiques
 » qu'il ne m'est plus permis d'exercer
 » dans la prison même: voilà tout.

» Toutefois, Sire, j'implore et j'at-
 » tends cette faveur de V. M. Et combien
 » ne deviendrais-je pas heureux, si elle
 » daignait y ajouter de faire descendre
 » jusqu'à moi, de confier à mes soins
 » cette partie de l'intérêt moral et privé
 » auquel ses grands engagemens ne sau-
 » raient l'avoir fait renoncer pour son
 » propre compte. Et qui mieux que moi,
 » Sire, saurait comment s'en acquitter?
 » Qui pourrait s'y livrer avec plus d'ar-
 » deur? Je me suis banni de ma patrie
 » pour pouvoir y consacrer désormais,
 » sans distraction et sans gêne, le reste de
 » ma vie. Daignez m'entendre et me sa-
 » tisfaire, Sire, je vous en conjure. Et à
 » qui doivent se reporter ces soins que
 » je propose? En faveur de qui vous sol-
 » licité-je ici de pouvoir me devouer,
 » Sire? C'est de celui que vous appelâtes
 » votre ami.

» Ah! Sire, assez de prodiges, de
 » gloire, remplissent le règne de V. M.;
 » l'histoire en est déjà pourvue. Qu'on y
 » trouve des actes d'une vertu plus rare;
 » faites quelque chose pour l'amitié!...
 » Que l'histoire dise de vous: Au milieu
 » du plus terrible conflit politique qui
 » fut jamais, il montra quelque chose

» encore au-dessus de la victoire; ce fut
 » le souvenir, le respect d'une vieille
 » amitié!!!.....

» Que de fois, sur notre rocher, Sire,
 » j'ai entendu l'Empereur Napoléon,
 » traitant de ce qui le concerne, comme
 » si c'était déjà de plusieurs siècles en
 » arrière, parlant déjà le langage de l'his-
 » toire, dire : *Je n'ai eu avec l'Empereur*
 » *Alexandre qu'une guerre de politique :*
 » *elle était étrangère aux sentimens indi-*
 » *viduels : je ne dois pas lui supposer une*
 » *animosité personnelle.* Une circonstance
 » qui serait digne de vous, Sire, a dû l'y
 » confirmer : Un bruit nous parvint, au
 » haut de notre rocher, que le commis-
 » saire de V. M. à l'île de Sainte-Hélène
 » avait, à la suite de ses instructions, et
 » de la propre main de V. M. la recom-
 » mandation positive de porter les mêmes
 » égards, les mêmes respects à l'Empe-
 » reur Napoléon qu'à elle-même. Nous
 » l'avons entouré, Sire, de ce rapport
 » que nous savions lui plaire : il était dans
 » le caractère de V. M., et nous nous y
 » sommes abandonnés, sans toutefois
 » avoir trouvé à nous en convaincre; car,
 » pendant tout mon séjour du moins,
 » nous n'avons pu avoir aucune commu-

» nication avec le commissaire de V. M.
 » Elle aura su sans doute que Napoléon,
 » requis par le Gouverneur de Sainte-
 » Hélène de recevoir le commissaire de
 » V. M. et celui de son haut allié l'Empe-
 » reur d'Autriche, fit répondre : *Que si*
 » *ces commissaires étaient chargés de la*
 » *part de leurs maîtres, de veiller à ce que,*
 » *dans une île au milieu de l'Océan, sé-*
 » *parée du reste de la terre, on ne manquât*
 » *pas aux égards qui lui étaient dus, il*
 » *reconnaissait là le caractère de ces deux*
 » *Princes ; mais que le Gouverneur ayant*
 » *déclaré qu'ils n'avaient rien à voir ni à*
 » *interférer dans ce qui se passait sur ce*
 » *rocher, ils devenaient, dès cet instant,*
 » *sans mission à ses yeux.* Toutefois il
 » ajouta qu'il serait ravi de les voir comme
 » particuliers; ce qui demeura sans effet,
 » soit qu'ils ne l'aient jamais su, soit que
 » leurs instructions ne le leur permissent
 » pas, soit enfin (ce que je ne crois pas
 » improbable), que le Gouverneur an-
 » glais ait voulu les soumettre alors à
 » une dépendance que n'admettait pas
 » leur caractère.

» Sire, si j'ai osé, en cette occasion,
 » élever mon humble voix jusqu'à Votre
 » Majesté, j'en ai puisé la hardiesse dans

» le dévouement profond, vif, inalté-
 » rable, que je conserve pour celui qui
 » régna sur moi, qui fut mon maître.... ;
 » et ce sentiment doit me faire trouver
 » grâce devant Votre Majesté.

» Je suis, etc., le Comte de LAS CASES.»

Encore le cœur gros de tous les mau-
 vais traitemens que j'avais éprouvés de
 la façon du ministère anglais, je me crus
 une obligation, une espèce de devoir
 public, d'en adresser des plaintes à lord
 Bathurst par la lettre ci-après, demeu-
 rée, au surplus, confidentielle pendant
 plus de dix mois, et qui eût pu le de-
 meurer toujours, si son premier su-
 bordonné, le sieur Goulburn, sous-
 secrétaire d'Etat, par des paroles fausses
 et déplacées à mon sujet, dans la chambre
 des communes, ainsi qu'on le verra plus
 bas, n'était venu me forcer en quelque
 sorte à donner de la publicité à ma lettre,
 publicité qui, au demeurant, devient
 pour le lecteur un gage de plus de l'au-
 thenticité et de l'exactitude de tous les
 faits mentionnés ici.

LETTRE DU COMTE DE LAS CASES A LORD
 BATHURST.

» Milord, — Si je supportais sans rien
 dire les actes arbitraires et tyranniques,
 l'infraction des lois, le mépris des formes,
 la violation des principes dont je suis la
 victime depuis plus d'un an que je me
 trouve entre les mains de vos agens,
 mon silence pourrait être pris pour un
 acquiescement tacite qui me rendrait
 coupable envers moi-même, envers
 vous, envers la société tout entière : en-
 vers moi qui ai de grands redressements
 à prétendre ; envers vous qui les ignorez
 peut-être, et vous empressez de les
 accorder ; envers la société entière, dans
 l'intérêt de laquelle tout homme de bien
 doit se montrer intraitable sur les écarts
 du pouvoir, pour l'honneur des lois et la
 sécurité de ceux qui viennent après lui.

» Milord, si j'ai tant tardé à vous
 adresser mes griefs, n'en accusez que
 vous-même, la persécution que j'ai ren-
 contrée sur vos rivages, et celle dont
 vous avez donné l'impulsion dans les
 pays voisins. Il semblerait en effet qu'on
 a inventé pour moi un supplice nouveau :
 la déportation sur les grands chemins.